



Commission « Sahel »

Feuille de route adoptée lors en Assemblée générale - 1^{er} décembre 2020

La Commission nationale de la Coopération décentralisée (CNCD) du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères adoptait le 20 novembre 2018 la « Feuille de route Sahel des coopérations décentralisées », qui retenait le principe, à partir des expériences acquises, de consolider et d'amplifier les partenariats entre les collectivités territoriales françaises et les collectivités locales des cinq pays africains Burkina Faso, Mali, République islamique de Mauritanie, Niger et Tchad, en complémentarité avec les objectifs et programmes de l' « Alliance Sahel ». Siégeant au sein de la CNCD et comptant de nombreuses Régions membres au Burkina-Faso, au Mali, en République islamique de Mauritanie et au Niger, l'AIRF a souhaité inscrire ses activités sahéniennes dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route Sahel.

En décembre 2018 à Nouakchott (Mauritanie), l'AIRF participait à une rencontre politique consacrée aux collectivités territoriales lors du Sommet du G5 Sahel, en présence du Ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères et de la déléguée à l'Action extérieure des Collectivités territoriales. En mai 2019 à Bamako (Mali), l'AIRF participait à une mission technique conduite par le réseau de collectivités territoriales Cités Unies France, visant à appuyer les associations nationales sahéniennes de pouvoirs locaux dans leur plaidoyer auprès des autorités du G5 Sahel. En juillet 2019, à l'occasion de son Conseil d'administration, l'AIRF décidait d'apporter son soutien technique et financier à la création de l'Alliance des associations de pouvoirs locaux du G5 Sahel. En octobre 2019 à Poitiers en région Nouvelle-Aquitaine (France), l'AIRF et une délégation de Présidents de Régions sahéniennes participaient aux 1^{ères} Assises sahéniennes de la coopération décentralisée organisées par le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le 2 décembre 2019 se tenait à Bamako (Mali), à l'issue de l'Assemblée générale de l'AIRF, la 1^{ère} réunion de la Commission « Sahel » de l'association. Coanimée par son Président, le Président de la Région de Zinder au Niger, et par le Vice-président de l'AIRF délégué au Sahel, le Président de la Région Centre-Ouest du Burkina-Faso, en présence des représentants de Régions nigériennes, maliennes, mauritaniennes et burkinabés, la Commission rappela le principe, pour ses membres sahéniens, de participer aux activités de l'AIRF et de ses Commissions thématiques, et se fixa, pour elle-même, le cadre d'intervention suivant :

- **Accompagner les actions de plaidoyer de l'Alliance des associations de pouvoirs locaux du G5 Sahel ;**
- **S'investir dans des activités devant aboutir à des résultats concrets au bénéfice direct des collectivités territoriales et/ou des populations locales, en soutenant les Régions sahéniennes dans l'élaboration, la recherche de partenariats techniques et financiers et la mise en œuvre de politiques publiques territoriales et de projets de coopération inter-régionale dans les trois domaines suivants :**
 1. **L'accès à l'eau et à l'énergie ;**
 2. **La production et la transformation locale des produits agricoles ;**
 3. **La formation technique et professionnelle pour l'emploi des jeunes.**